



INFORMATIONS MUNICIPALES

Mise aux normes de l'école :

L'école Francis Mazé n'est plus aux normes. Nous avons l'obligation de modifier les bâtiments pour assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et pour satisfaire aux nécessités sanitaires. Cette **obligation nationale** entraîne donc la **nécessité de réaliser des travaux** d'envergure, soit par la rénovation du bâtiment actuel, soit par la réalisation d'un bâtiment neuf.

Faute d'entreprendre les travaux avant 2017, l'école sera fermée. Une «Etude de Faisabilité et de programmation» a donc été commandée à l'entreprise YK Conseil de Guipavas. Les résultats de cette étude ont été présentés en séance publique le 24 Février à la Salle des Fêtes.

Comme annoncé dans notre programme lors des élections municipales en 2014, une consultation des habitants de Roscanvel est menée pour recueillir, à titre purement consultatif, l'avis des Roscanvélistes.

On trouvera en pages 3 et 4 de ce Bulletin la présentation des solutions pré-étudiées, et en page 5 le volet à déposer à la Mairie ou à l'Agence Postale dans l'urne prévues à cet effet pour exprimer son opinion **avant le 15 Mars**.

Mesures adoptées lors du Conseil Municipal publique du 11 Février 2015 :

1. Création d'un poste de 4^{ème} Adjoint, puis élection de Wilfrid Vasseur à ce poste, en charge de l'informatique et de la communication.
2. Révision des tarifs des logements annexes : Baisse de 4%
3. Effacements des réseaux électriques, éclairage public et téléphonie Route de Quéléren : travaux programmés en 2 tranches. Tranche 1 pour 2015 (du croisement avec la route de Kerincuff jusqu'au croisement avec la Route de Bel Air) et Tranche 2 pour 2016 (du croisement avec la Route de Bel Air jusqu'au croisement avec la Route de la Baie). Le coût des deux chantiers est de 311 200€ HT et les subventions du SDEF sont de 72% du total, soit 225 450€ HT.
4. Prévention des chutes : avec l'Association Kiné Ouest qui organise des séances gratuites avec les personnes du 3ème age
5. Expérimentation de l'entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel.
6. Pénalité de non raccordement à l'assainissement collectif : mise en place d'une pénalité de 1228€ (représentant 100% du tarif de raccordement en vigueur) pour les installations privées qui n'ont pas été raccordées au terme des 2 ans réglementaires.

Finances : Les comptes de l'exercice 2014 viennent d'être validés avec la Trésorerie de Crozon. Les principales tendances que l'on peut observer pour les deux budgets importants sont les suivantes :

Budget principal commune :

L'année 2014 se termine avec un **excédent de fonctionnement** de 153 000€. Nous avons prévu dans le budget un excédent plus faible (41 000€). En fait, les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées (827 000 € réalisées contre 885 000€ prévus), les recettes courantes un peu supérieures aux prévisions, et le produit de la cession de l'ancienne poste est venu s'ajouter (65 000€).

Nous dégageons également un **excédent sur la section d'investissement** de 144 000€, lié au fait que nous avons pu contrôler significativement les dépenses d'équipement (330 000€ contre 441 000€ prévus), tout en réalisant tous les projets programmés.

Finalement en fin d'exercice, notre fonds de roulement a été reconstitué (210 000€ contre 51 000€ à la fin 2013).

Budget d'assainissement :

Le **résultat de fonctionnement** a été supérieur à celui qui était anticipé dans le budget (52 000€ contre 29 000€). Cela est principalement dû au fait que les charges ont été sensiblement inférieures aux prévisions (-20 000€), alors que les recettes ont été à peu près conformes (171 000 €).

La **section d'investissement** enregistre la terminaison de grand chantier entamé en 2011, les 558 branchements annoncés ayant été bouclés avant le 31 décembre. Les dépenses s'établissent à 1.05 M€ en 2014 (1.16 M€ budgétés) et les recettes à 1.21 M€ (1.16 M budgétés). Au total un résultat cumulé d'investissement positif reconstitué à 156 000€. Les résultats que l'on peut accumuler dans la phase présente où les usagers payent leurs branchements devront permettre de compenser les déficits d'exploitation futurs.

L'équipe travaille actuellement à l'élaboration **des budgets pour l'exercice 2015** : le budget principal de la commune, le budget d'assainissement, le budget du CCAS et le budget du camping. Ces budgets seront votés avant la fin mars en séance publique.

Travaux municipaux réalisés :

Curage des fossés : Les travaux d'hiver ont eu lieu pendant un mois, en particulier pour la route des remparts, la Route des Fortifications, Lodoën, Le Lez, le Chemin de Sans-Fil.

Élagage : Les travaux d'élagage au lamier, pour tailler la végétation en hauteur au bord des routes ont duré deux mois.

Désherbage : Le centre bourg a été désherbé.

Entretien du Port : Réparation des barrières et escaliers. Installation des poteaux de délimitation du port. Aménagement d'un accès piétonnier le long du perré. Nettoyage des cales chaque mois le jour de la plus grande marée.

Entretien du Bâti : Demande d'un devis pour le renforcement de la digue en face du fortin.

Travaux routiers prévus : En 2015 le revêtement de la Route du Penker sera refait du croisement avec la route du Luxembourg jusqu'au croisement avec la Route de Kéruzou, ainsi que celui de l'Impasse des Jonquilles.

Vie du Port : Deux demandes de devis ont été émises

- Un devis pour monter un mur en pierre le long du talus. Longueur 25 m

- Un devis pour la réfection du haut en bas du perré au niveau des entrées d'eau sous la route. Longueur environ 5 m

Social : Les personnes rencontrant des difficultés pour se raccorder à l'assainissement collectif peuvent contacter la Mairie.

Enfance, Jeunesse :

Salle de réunion pour les jeunes : L'association ROSCANVOL de 25 ans d'âge est actuellement en restructuration suite à la perte de plusieurs de ses membres et au changement professionnel de certains. Suite à la demande de la Mairie, elle a libéré le local attribué qu'elle occupait depuis une quinzaine d'année au premier étage du bâtiment actuel de l'agence postale. Cette salle sera dorénavant utilisée par le Conseil Municipal des Jeunes de Roscanvel comme salle de réunion.

PLU : Réunion de relecture du cahier des charges réalisé par le PNRA le 16 Janvier 2015 à la Mairie avec le PNRA et un représentant de la commission ouverte. Le cahier des charges destiné à choisir le prestataire qui apportera son appui pour l'élaboration du PLU est en instance de finalisation et sera publié prochainement.

Tourisme :

Cheminement « doux » de la cale du port à la cale de Quélern : Il sera réservé aux piétons et aux vélos. Il est prévu de le réaliser en 2018 – 2019. Il est inscrit au contrat de territoire du Conseil Départemental et bénéficiera d'une subvention.

Travaux d'accessibilité des ERB Espaces Remarquables de Bretagne : Le budget prévu par la commission « patrimoine géologique ERB » de la Communauté de Communes de la presqu'île de Crozon en 2015 est de 2000€ pour réaliser des travaux d'accessibilité de 4 sites. La pointe du Drezec à Roscanvel en fait partie, avec la réfection de l'escalier du Chemin Sainte Marie.

INFORMATIONS COMMUNALES**Permanences des Elus :**

Poste	Charges	Nom Prénom	Jours	Heures
Maire	Toutes	Bernard Copin	du Lundi au Vendredi	9h – 12h et sur rendez-vous
1 ^{er} Adjoint	Finances	Paule Quiniou	Lundi - Jeudi	9h – 12h et sur rendez-vous
2 ^{ème} Adjoint	Travaux, Associations	Yves Baton	Mardi - Vendredi	9h – 12h et sur rendez-vous
3 ^{ème} Adjoint	Cantine, Ecole, Actions Sociales	Anne Louarn	Mercredi	9h – 12h et sur rendez-vous
4 ^{ème} Adjoint	Informatique, Communication	Wilfrid Vasseur	Lundi - Jeudi	9h – 12h et sur rendez-vous

Etat Civil du 19 Novembre 2014 au 26 Février 2015 :

Mariage : le 20 décembre 2014 Dominique PRUNSTER et Frédéric LANDRY

Elections départementales : Elles auront lieu les dimanches 22 et 29 Mars 2015. Le bureau de vote dans la salle des fêtes de la Mairie sera ouvert comme d'habitude de 8h à 18h.

Bibliothèque l'Asphodèle : L'équipe de la bibliothèque a participé Dimanche 22 Février 2015 à la Braderie du livre de la presqu'île à l'espace Nautique de Lanvéoc.

Un questionnaire concernant les différents emprunts de CD possibles est disponible à la bibliothèque et à la Mairie.

Grandes Marées : Au mois de Février, la plus grande marée a eu lieu le 20 avec un coefficient de 118. La marée d'équinoxe de 2015 sera l'une des plus grandes marées du 21^{ème} siècle. Elle aura lieu le 21 Mars avec un coefficient de 119. En cas de forts vents d'est ou de nord-est, il est possible que la route de Quélern soit barrée pour éviter les accidents causés par les vagues déferlant sur les virages de Pen ar Poul. Pour aller à Crozon, il faudra alors passer par la Route de Camaret.

Ramassage des encombrants : La prochaine collecte des encombrants en porte à porte aura lieu courant Avril 2015. L'inscription préalable doit se faire en Mairie.

Assemblée Générale de l'ULAMIR à Roscanvel : Assemblée Générale le 3 Avril 2015 à 18h à la Salle des Fêtes de Roscanvel. Ordre du jour : Synthèse du projet social 2014 - 2017, Rapport d'activités, Rapport financier, Rapport moral, sous forme d'activités ludiques. L'assemblée générale sera suivie du pot de l'amitié.

Soutien scolaire pour les collégiens : L'accompagnement à la scolarité pour les collégiens de la Presqu'île est une action proposée pour la 8^{ème} année consécutive par l'Ulamir Centre Social de la Presqu'île, 2 à 3 fois par semaine sur 5 communes : Argol, Camaret, Crozon, Lanvéoc et Roscanvel.

Le lundi 22 septembre à Roscanvel, les séances d'accompagnement à la scolarité ont repris pour l'année scolaire. Cette année, deux bénévoles Elisabeth et Roselyne accompagnent les élèves des deux collèges de la Presqu'île les **lundis et jeudis de 17h45 à 18h45 dans la salle de la mairie de Roscanvel**. Les inscriptions sont possibles en cours d'année scolaire.

Les ALSH de la presqu'île (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) : Ce sont des structures d'accueil et de garde sans hébergement destinées aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Les ALSH sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et soumis à une législation et à une réglementation spécifique. Ils mettent en place un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, chaque équipe d'animation est chargée de le mettre en œuvre. Ils ont pour vocation de proposer des activités de loisirs diversifiées et adaptées à l'âge des enfants.

Il existe **quatre centres d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)** en Presqu'île, qui peuvent accueillir les enfants de 3 à 12 ans le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires :

1. ALSH de Camaret Tél : 02 98 81 45 18 Mail : accueildeloisircamaret@orange.fr
2. ALSH de Crozon Tél. : 02 98 26 26 48. **En dehors des mercredis et vacances scolaires**, le centre de loisirs assure une permanence téléphonique les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
3. ALSH de Lanvéoc 3 à 6 ans : Mercredi – Tél. : 02 98 27 53 76 6 à 12 ans : Mercredi – Tél. : 02 98 27 52 52
4. ALSH de Telgruc sur Mer Tél. : 09 72 11 53 00 Mail : loisirs.telgruc@orange.fr

Pour recevoir par mail le bulletin « Roscanvel Information » dès sa publication il suffit d'envoyer un courriel électronique à la Mairie (mairie@roscanvel.fr) en indiquant que l'on désire recevoir « Roscanvel Information » par mail.

La Municipalité s'engage à ne pas divulguer cette adresse électronique et à ne l'utiliser que dans le cadre exclusif de cet envoi.

Projet de mise aux normes de l'école de Roscanvel

L'Ecole Francis Mazé de Roscanvel a fêté ses 100 ans en 2010 et tient une place particulière dans le cœur de tous les Roscanvélistes. Le bâtiment est sain, malheureusement il n'est plus aux normes. Toutes les classes sont accessibles par des escaliers, la cour est en pente, la cantine est au premier étage. L'isolation, l'agencement, les sanitaires et l'hygiène pour la livraison et le stockage des aliments sont inadaptés. La capacité d'accueil des classes est limitée ainsi que le nombre de places de parking. L'ensemble de l'installation bénéficie pour le moment de plusieurs dérogations.

La mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est **imposée par la législation, et doit être** réalisée. Ces obligations entraînent donc la **nécessité de réaliser des travaux** d'envergure, soit par la rénovation du bâtiment actuel, soit par la construction d'un bâtiment neuf.

Si des travaux ne sont pas démarrés en 2017, l'école pourra être fermée.

Une «Etude de faisabilité et de programmation» a été commandée à l'entreprise YK Conseil de Guipavas. Les résultats ont été présentés lors de la séance publique du 24 Février à la Salle des Fêtes.

Les diverses solutions analysées

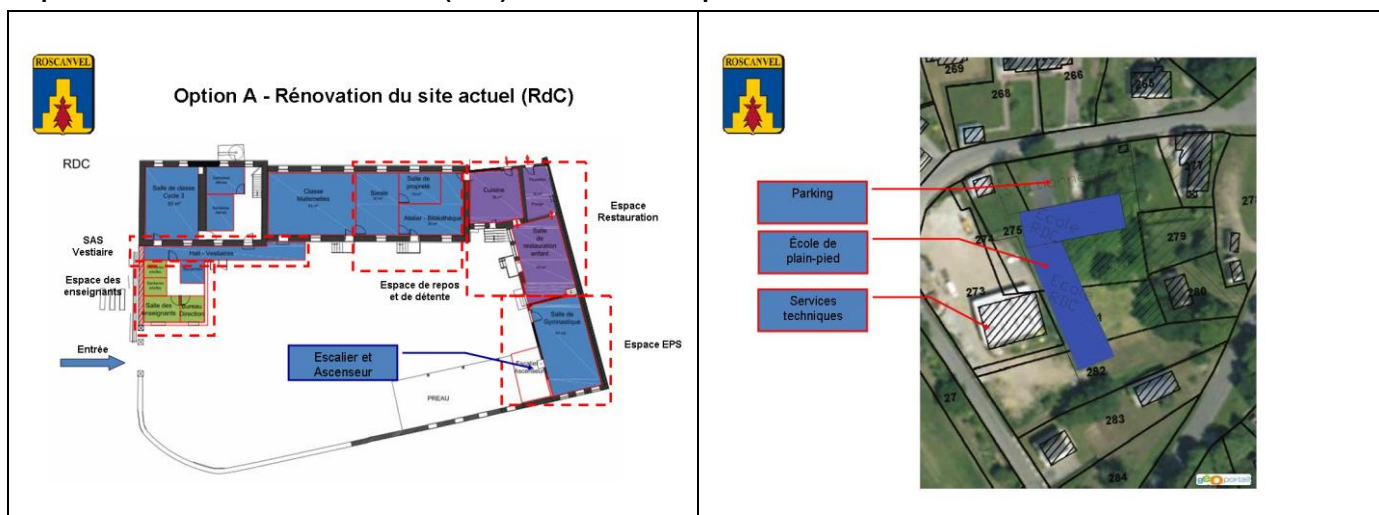
Il s'agit d'une étape préalable et indispensable à la rédaction d'un cahier des charges pour lancer un appel à candidature d'architecte.

Option A - Rénovation du bâtiment actuel avec une extension à l'existant (locaux provisoires établis sur le terrain de football)

Option B - Construction d'un bâtiment neuf situé sous le centre technique (B1 de plain-pied ou B2 sur 2 niveaux)

Option A - Rénovation du site actuel (RdC)

Option B1 – Construction d'une école neuve



Option A- Rénovation du site actuel

Répondre aux obligations de travaux à coût réduit entraîne de fortes contraintes :

- Les élèves de « grande section » sont pénalisés. Une bonne partie de la luminosité d'aujourd'hui est perdue par la création du sas vestiaires, la surface de la salle de classe est un peu faible et encore limitée à 50 m².
- Pour les élèves de « petite et moyenne section », la classe est de bonnes dimensions mais toujours en étage.
- Pour les maternelles, le dortoir est réduit à 26 m² et la salle d'ateliers/bibliothèque à 30 m². De plus, le dortoir est placé entre la salle de classe et les sanitaires : cela dérangera les petits pendant la sieste.
- Pendant la Cantine, l'accès aux sanitaires se fera en passant par la cour été comme hiver.

Le maintien de l'Ecole au cœur du bourg permet de conserver sa vue exceptionnelle sur la mer, l'historique et l'image d'une école rurale, et la préservation du patrimoine local.

Mais au prix de nombreux inconvénients :

- Une installation provisoire sur le terrain de football, des déplacements non sans problèmes des élèves pour les TAP (coûts annuels non chiffrés dans l'étude), un bénéfice limité de la numérisation actuellement mise en place dans les classes.
- Des coûts de fonctionnement importants pour l'ascenseur, et la chaufferie
- Et des risques de surcoûts liés aux prélèvements « destructifs » qui pourraient révéler la présence d'amiante,
- Ou encore, le refus des autorités d'accorder la dérogation pour la cour en pente.
- A l'issue des travaux, certains des inconvénients actuels subsisteront : manque d'espace, agencement inadéquat des classes, nombre de places limités pour le parking, aucune extension possible.

Pour les enseignants comme pour les élèves les désagréments actuels sont toujours là et d'autres viennent s'y ajouter. La rénovation répond mal au besoin d'espace de certaines salles tel qu'il se pose aujourd'hui.

Option B - École neuve

L'autre option serait de construire un bâtiment neuf sous le Centre Technique Municipal, avec une option B1 de plein pied, et une option B2 avec un étage. Les avantages sont appréciables :

- L'école actuelle reste disponible pendant les travaux : pas besoin de salles de classes temporaires, l'école reste très proche du bourg,
- L'accessibilité est excellente (double accès par la route du Luxembourg et la route de Quelern), de nombreux parkings sont prévus et la circulation sera facile pour les personnels, parents d'élèves et fournisseurs
- Les classes seront de bonnes dimensions, avec une grande cour, des espaces pour les TAP, une circulation aisée entre les différents lieux. Le terrain est suffisamment grand pour avoir un bon espace annexe au bâtiment.
- La construction sur deux niveaux réduit l'emprise au sol permettant des extensions futures plus faciles, mais présente l'inconvénient d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite.

Le bâtiment neuf profitera d'une bonne orientation dans le calme d'un espace boisé.

Ecole neuve : Préparer l'avenir

Un bâtiment neuf serait assurément un atout supplémentaire pour permettre de bénéficier plus facilement de subventions si la construction prend en compte :

- **La maîtrise énergétique du bâtiment** : la réduction des coûts énergétiques par l'utilisation des énergies renouvelables, l'isolation thermique et acoustique...
- **Les contraintes techniques et environnementales** : les matériaux innovants et écologiques, les nouvelles technologies...
- Des espaces plus grands et mieux répartis, plus de sécurité dans les déplacements, une orientation favorisant la lumière naturelle, des coûts de fonctionnement réduits par rapport à ceux de l'école rénovée.
- Pour les pessimistes, l'opportunité de recycler le bâtiment si la nécessité s'impose.
- Possibilité ultérieure d'extensions : bibliothèque communale, foyer des jeunes, espaces ludiques et culturels, parc pour les jeunes enfants, salle omnisports,...
- Une bonne image extérieure de Roscanvel en tant que commune ouverte, novatrice, accueillante : arrivée de nouvelles familles, création d'emplois locaux.
- En contre partie, on perdra le panorama que beaucoup de communes nous jalouent : la perte de la vue exceptionnelle sur la mer et on tournera une page d'histoire centenaire.

Estimation du coût des travaux et phasage

Les subventions éventuelles dont nous pourrions bénéficier ne sont pas prises en compte

Coûts en €	Option A (+ terrain de foot)	Option B1 (sur 2 niveaux)	Option B2 (de plain-pied)
Réhabilitation (HT)	632 000		
Extension (HT)	209 000		
Neuf (HT)		1 053 000	1 033 000
VRD – voirie (HT)	55 500	168 000	210 000
Install. classes provisoires	282 000		
Honoraires prestataires (HT)	190 000	183 500	187 000
Aléas (HT)	205 000	140 000	145 000
Total des travaux (HT)	1 575 000	1 545 000	1 575 000
Total des travaux (TTC)	1 888 000	1 854 000	1 888 000
Durée des travaux	16 mois	12 mois	12 mois

Durée des phases	Option A	Option B1 ou B2
Ecole		
Conception	6 mois	6 mois
Appel d'offres	2 mois	2 mois
Préparation	1 mois	1 mois
Travaux	16 mois	12 mois
Install. provisoire incluse		
Appel d'offres	2 mois	
Préparation	1 mois	
Installation	2 mois	
TOTAL	25 mois	21 mois

PROJET POUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA MISE AUX NORMES DE L'ÉCOLE

Volet à déposer à la Mairie ou à la Poste dans l'urne prévue à cet effet avant le 15 mars 2015

Les informations ci-dessous sont communiquées à titre purement consultatif, elles ne peuvent donner lieu à aucune diffusion ni utilisation en dehors du cadre de cette opération.

Nom / Prénom :	Signature
(*) Téléphone :	
(*) Courriel :	

- Ayant pris connaissance des éléments financiers et techniques communiqués par la municipalité, je suis plutôt favorable à la rénovation et la mise à niveau de l'école actuelle
- Ayant pris connaissance des éléments financiers et techniques communiqués par la municipalité, je soutiens plutôt la construction d'une école neuve
- J'ai assisté à la présentation publique le 24/02/2015
- J'ai des enfants inscrits dans l'école Francis MAZE

(*) Je souhaite vous faire part des raisons de mon choix en quelques lignes (non obligatoire)

(*) Renseignements optionnels mais utiles pour vous contacter par la suite, si nécessaire pour avoir des précisions concernant vos remarques.